

Contacts :

n ° 23 - jeudi 14 mars 2013

Permanence d'aide et d'information juridique des étrangers:

le samedi matin de 10h à 12h à la des Associations, 11 rue Caillaux - M° Maison Blanche

Permanence étudiants étrangers (RUSF/LDH)

Le samedi matin de 10h à 12h à la de droit
12 place du Panthéon 5ème

Contacts :
Camille Billmann
billmann.camille@neuf.fr
Marion Ballet
06 64 66 78 01

Ligueurs au prétoire:

Contacts :
Marianne Wolff
marianne.wolff@wanadoo.fr
01 45 81 69 15

Alice Bertin
alice.bertin0086@orange.fr
01 42 72 55 35
06 76 74 81 71

RESF

Permanences:
tous les samedis de 10h à 12h - les 2ème et 4ème
mercredis de 15h à 17h à la Maison des Associations, 11
rue Caillaux - 75013
M° Maison blanche
Contact : Jocelyne Vaudenay: jvaudenay@gmail.com

Création d'un Groupe Etudiants:

Contacts:
Paul Robin pau.robin@laposte.net
et Pierre-Louis Lefever
pierrelouis.lefever@hotmail.fr

Diffusion des tracts:

Actuellement :
marchés Blanqui - Mouffetard et Maison Blanche, le dimanche matin, et d'autres, selon actualité
et disponibilités - autres lieux selon les contenus traités

Contact : Martine Common: common.martine@wanadoo.fr

Actions en cours et projets

L'intervenant contacté (tardivement) pour notre mensuelle de mars sur le thème "Les jeunes et la précarité" n'était pas disponible. Cette discussion est donc reportée à une date ultérieure.

Mardi 19 mars à 17h dans l'amphi "i": réunion publique à la fac Tolbiac sur le droit de vote des étrangers.

Café citoyen avec Gilles Kepel « Les révolutions arabes ont-elles été trahies ? »

le 15 avril 2013 à 20h
au restaurant Chez Trassoudaine,
3, place Nationale – M° Olympiades.

A l'issue du débat, une séance de signature sera organisée où Gilles Kepel dédicacera son dernier ouvrage "**Passions arabes**" (Paris, Gallimard) publié en mars 2013

Jeudi 21 mars à 19h30 : Réunion d'accueil des nouveaux adhérents. Au siège de la LDH.

Le comité régional vous invite à participer le **samedi 23 mars** à une journée de formation sur le thème "Dessine-moi une section".

La réunion de section du mois d'avril, consacrée à la préparation du Congrès de Niort, est reportée au 3^{ème} jeudi d'avril, le **jeudi 18**.

Réunion mensuelle de juin: nous prévoyons de parler des banlieues avec Leyla Arslan et Sarah Zouheir, deux des auteurs du rapport rédigé pour l'institut Montaigne "Banlieue de la République" (sous la direction de Gilles Kepel) voir le site : www.banlieue-de-la-republique.fr

Autre projet : consacrer une réunion de section à donner la parole aux membres de la section qui participent à une commission au niveau national.



Ce journal est destiné à informer les adhérents des projets et actions des membres de la section.

Toutes les contributions sont bienvenues, n'hésitez pas à les transmettre à l'équipe d'animation en les envoyant à l'adresse : [<jvaudenay@gmail.com>](mailto:jvaudenay@gmail.com).

LES LIGUEURS AU PRETOIRE

Certains membres du groupe continuent d'observer les audiences de la Cour nationale du droit d'asile à Montreuil, d'autres se sont orientés vers les comparutions immédiates au Tribunal de Paris.

Ils ont choisi d'illustrer les différences de traitement des prévenus, selon le jour, le Président, le procureur...

1er février 2013

M. X. né en 1984

Box des accusés, arrive menotté

Les faits : interpellé le 31/1/2013 pour conduite sous l'emprise de l'alcool (0,79g dans le sang). A une intersection s'arrête après avoir failli renverser deux jeunes filles

Condamnations antérieures : récidive 14 condamnations, vol, stage de sensibilisation pour conduite sans permis, en 2007 amende de 500 euros, 16/1/2008, amende pour faits similaires.

Situation : conducteur dans le bâtiment, CD, 1100 euros /mois. Chambre au mois à l'hôtel, célibataire. Période difficile depuis la mort des parents en 2009. Soulagé d'avoir ce travail en CDI et donc une stabilisation.

Santé : pas de problème de santé. Alcool très occasionnel (festif). Pas d'autres substances.

La Procureur requiert pour ces « faits d'une extrême simplicité » une peine de 4 mois avec sursis avec mise à l'épreuve de deux ans, annulation du permis de conduire avec interdiction de le repasser avant six mois ;

L'avocat de la défense, dit très rapidement que les déclarations de l'accusé sont sincères (?) et que la suppression du permis de conduire serait un handicap pour le travail.

Décision : déclaré coupable, 4 mois avec sursis et mise à l'épreuve, obligation de soins, annulation du permis de conduire et interdiction de le repasser avant deux mois.

M. S. (nationalité ?), 30 ans

Homme très bien vêtu, a son propre avocat.

Il vient directement à la barre. Pas de police, ni de menottes, ni de box des accusés. Auparavant, il était assis dans le public avec une amie française, très élégante elle aussi.

Il est auto-entrepreneur. Il gagne 3000 euros par mois.

Récidiviste : il a eu déjà plusieurs condamnations pour conduite en état d'ivresse.

Le délit : Conduite en état d'ivresse + non-respect du contrôle judiciaire (ne vient pas aux rendez-vous qui lui ont été fixés, cf. dernière condamnation) + a présenté une fausse identité quand a été arrêté.

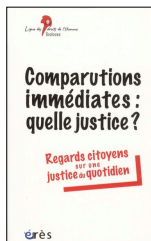
Le procureur dit qu'elle n'a pas eu assez de temps pour instruire le dossier, elle manque d'éléments. Demande le renvoi de l'affaire.

L'avocat : Le prévenu a besoin d'un maintien du contrôle judiciaire avec le respect de toutes les obligations qui en découlent + des soins d'alcoolémie.

La peine : L'affaire est renvoyée au 13 mars 2013.

Prévue par les articles 393 à 397-7 du [Code de procédure pénale](#), la comparution immédiate nécessite la réunion de trois conditions :

- les preuves réunies doivent paraître au [parquet](#) suffisantes pour que le prévenu soit déféré au tribunal ;
- la peine d'emprisonnement encourue doit être au moins égale à deux ans et, en cas de délit flagrant, supérieure à six mois ;
- il faut enfin qu'il ne s'agisse pas d'un mineur, ni d'un délit de presse, ni d'un délit politique, ni d'une infraction dont la procédure de poursuite est prévue par une loi spéciale.



Bibliographie :

Welzer-Lang Daniel et Castex Patrick, Comparutions immédiates : quelle justice ? Regards citoyens sur une justice du quotidien, Toulouse, ERES « Hors collection », 2012, 304 pages.

Extrait d'une interview du conseiller d'état Thierry Tuot par Marie Barbier, journaliste à « l'Humanité ».

Vous consacrez de nombreuses pages de votre rapport à tenter de circonscrire le terme d'« intégration ». Faut-il le remplacer ?

Thierry Tuot. Je n'ai rien contre le mot lui-même. Ce qui est important, ce sont les réalités sociales plutôt que la façade. Mais ce terme se prête à des interprétations extrêmement variées. Certains considèrent que ça ne concerne que les primo-arrivants, c'est-à-dire les étrangers qui viennent de passer notre frontière. Je ne suis pas sûr que la politique d'intégration concerne les Américains qui séjournent en France, même durablement. C'est la première difficulté : il n'y a pas de consensus politique sur la signification de ce mot. Deuxième problème : les personnes qui sont l'objet de ces politiques sont majoritairement françaises, parfois depuis deux à trois générations. Leur dire, alors qu'ils ont une carte d'identité française et qu'ils sont eux-mêmes enfants de Français, « vous n'êtes pas intégrés », c'est quand même assez dur à entendre. Ce mot pose aussi des problèmes théoriques : intégrer à quoi ? La nation, la France, la République ? Et puis, il place les gens comme objets d'une politique : « Restez passifs, on va vous intégrer. » Mais la question est politique avant d'être lexicale : que veut-on faire de nos compatriotes qu'on répute d'origine étrangère ? Quand on saura cela, on saura le nommer.

Vous proposez le mot « inclusion »...

Thierry Tuot. J'essaye d'explorer une alternative, mais je ne prétends pas l'avoir trouvée. Je propose d'aller vers une société inclusive, dans laquelle personne ne serait sur les marges, ni, surtout, de l'autre côté des marges. Le but, c'est que les immigrés n'aient plus le sentiment – ni la perception réelle – qu'ils ont des problèmes de logement, d'emploi, etc., parce qu'ils sont immigrés. La dimension étrangère ne serait pas niée, mais elle ne serait plus la variable explicative majeure des difficultés sociales. Le chemin pour y parvenir pourrait être ce que les Américains appellent l'« empowerment », que j'ai traduit par « mise en capacité ». Il s'agit de donner des moyens (sociaux, culturels, politiques, etc.) aux gens de participer à la vie sociale. Cela ne veut pas dire qu'ils réussiront mieux que les autres ou auront des droits supplémentaires, mais ils

seront à égalité de capacité. La création de réseaux au profit des plus démunis pourrait supprimer le plafond de verre. Ces barrières – qui sont souvent en béton et pas en verre – les empêchent d'être les acteurs de leur propre destin social.

Vous exhorte les politiques à un « devoir d'intelligence » sur ces questions...

Thierry Tuot. Le discours politique ne peut avoir de crédibilité s'il ne repose pas sur une bonne compréhension des faits. J'appelle aussi à un devoir de vérité. Je prends l'exemple des clandestins, parce que c'est l'un des points de mon rapport sur lequel j'ai été le plus mal compris. Les gouvernements – gauche et droite confondues – de ces quinze dernières années ont régularisé le même nombre de clandestins chaque année. Et ce quelles que soient les différences de discours. Pourquoi ? Parce que ces gens se sont maintenus sur le territoire. Ils ont statistiquement été appréhendés deux ou trois fois par la police, mais on n'a jamais réussi à les reconduire à la frontière. Heureusement, car nous sommes dans un État de droit. Ces gens ont des enfants scolarisés en France, ou sont ascendants de Français, ou malades sans pouvoir être soignés à l'étranger, etc. Donc on n'a pas le droit de les expulser. Pourquoi continue-t-on à dire « nous allons lutter contre les clandestins » ? En laissant croire qu'on pourrait faire autrement, alors qu'on fait le contraire, on détruit la crédibilité de l'action publique. Commençons par admettre la réalité : nous ne pouvons pas peser sur les flux migratoires. Pour une raison simple : nous avons ratifié la Déclaration des droits de l'homme, puis la Constitution en 1946. Ce droit nous engage collectivement et représente nos valeurs vis-à-vis des étrangers. Donc reconnaissons-le. Et puisque, à la fin, ils sont régularisés, est-ce qu'on ne pourrait pas faire un travail social avant, plutôt que de le faire du bout des lèvres, en créant de l'amertume ?

INVITATION des sections Paris 7 , Paris 14 / 6 et Paris 5/13 de la Ligue des Droits de l'Homme à une Conférence-débat soutenue par :

Catherine WIHTOL DE WENDEN
sur le thème :

« Le droit de vote des étrangers »

à la **Maison des Associations du 7^{ème}**
93 rue Saint Dominique, Paris 7 (Métro : La Tour-Maubourg – ligne 8 / Invalides – ligne 7)

Le Lundi 25 Mars 2013 de 18 h 45 à 20 h 30

Le droit de vote local des étrangers non communautaires et leur éligibilité est un serpent de mer politique dont on parle en France depuis trente ans, sans l'avoir jamais mis en œuvre. Il figurait dans le programme de l'Union de la gauche en 1981, puis comme 50^{ème} proposition du programme de François Hollande en 2012. Quinze pays européens l'ont déjà adopté et le parlement européen a récemment insisté sur le potentiel de cette mesure comme instrument d'inclusion des étrangers. Des obstacles constitutionnels, sociologiques, institutionnels sont souvent opposés à ce projet. Est-il possible d'aller au-delà ?

Catherine WIHTOL DE WENDEN politologue et sociologue française est Directrice de recherche au CNRS (CERI) et docteur en science politique. Elle a mené différents travaux dont « La question migratoire au XXI^{ème} siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales ».

<http://www.ldh-paris513.fr> - courriel: paris.5.13@ldh-france.org - téléphone : 06 42 72 87 63

Une vague blanche pour la Syrie le 15 mars 2013

Le 15 mars 2013 marquera les deux ans du début de la révolution syrienne. Deux ans de crimes contre les civils. Selon les Nations Unies, plus de 70 000 personnes ont été tuées, des dizaines de milliers d'autres ont été blessées, sont disparues ou emprisonnées, des milliers ont été victimes d'actes de torture, de mauvais traitements, de violences sexuelles, des millions ont été déplacés à l'intérieur et des centaines de milliers sont réfugiés à l'extérieur du pays.

Vendredi 15 Mars de 19h à 19h30

où que vous soyez,

nous vous invitons à manifester pour dire "Stop" aux massacres en Syrie et aux crimes contre les civils.

Sortez dans la rue, organisez des rassemblements, munis d'un tissu ou d'une feuille blanche siglé d'un STOP

pour faire savoir au peuple syrien qu'il n'est pas seul.

A Paris, rendez-vous place du Panthéon, à 19h précises.

Postez vos photos à l'adresse

<http://www.vagueblanchepourlasylie.org/>

ou participez en tweetant avec le hashtag #SyriaStop

Propagez "[Une vague blanche pour la Syrie](#)" à travers le monde.

En prélude à cette manifestation, découvrez les [20 films intitulés "2' pour la Syrie"](#), réalisés sous l'égide de la FIDH et de la LDH, diffusés sur les chaînes nationales et internationales. Vingt personnalités y accompagnent de leur voix des images filmées par des citoyens syriens, souvent au péril de leur vie.

Plus nous serons nombreux plus notre action sera forte.

Ils ont prêté leur voix : Robert Badinter - Yann-Arthus Bertrand - Julie Bertuccelli - Jane Birkin - Christian Boltanski - Jean-Claude Casadesus - François Cluzet - Daniel Cohn-Bendit - Bertrand Delanoë - Catherine Dolto - Monseigneur Jacques Gaillot - Tony Gatlif - Anouk Grinberg - Stéphane Hessel - Noémie Kocher - Bernard Lavilliers - Emily Loizeau - Emel Mathlouthi - Sarah Moon - Michel Piccoli - Patti Smith - Lilian Thuram

Ils participent : AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE, la FEDERATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME (FIDH) HUMAN RIGHTS WATCH, la LIGUE DES DROITS DE L'HOMME (LDH), L'ORGANISATION MONDIALE CONTRE LA TORTURE (OMCT), L'ORDRE DES AVOCATS DE PARIS, le RESEAU EURO-MEDITERRANEEN DES DROITS DE L'HOMME - CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE (CCRE), SOURIA HOURIA, LA DECLARATION DE DAMAS, le COLLECTIF URGENCE SOLIDARTE SYRIE, L'APPEL D'AVIGNON, REPORTERS SANS FRONTIERES, LE COLLECTIF DU 15 MARS POUR LA DEMOCRATIE EN SYRIE, L'ACTION DES CHRETIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE (ACAT), L'UNEF et LA CGT.



Les films que soutient la LDH :

Notre monde de Thomas Lacoste



Il est probable que pour nous, à la LDH, c'est le film de l'année : celui que, malgré sa durée, toutes les sections devraient voir et montrer pour donner envie à chacun de *faire de la politique*. La faire comme nous concevons de la faire, *autrement et collectivement*.

Le film est tourné vers l'avenir, dédié « à ceux qui viendront » (B. Brecht) mais aussi à ceux qui sont venus, Lucie et Raymond Aubrac. De quoi s'agit-il ? De trouver un domaine d'action, nous dit le philosophe Jean-Luc Nancy, et ce domaine d'action c'est la pensée, qui n'est pas le contraire de l'action mais sa condition. L'humanisme est en crise, la civilisation en train de changer, les religions font croire et non penser : ce qu'il faut, dans des lieux à inventer, c'est d'un élan chercher « la commune pensée, penser la Commune ».

Fort Intérieur de Chris Pellerin



Tourné à la maison d'arrêt de Caen et au centre pénitentiaire de Rennes.

Chris Pellerin ne regarde pas les autres, elle les accompagne. Elle n'a rien à démontrer, juste à être avec. Avec une distance rare chez les cinéastes, elle prend garde de ne pas disparaître (faire croire au réel) et, simultanément, retient sa caméra et son micro pour ne pas entrer chez l'autre, pour ne pas prendre. Ce film reste à la lisière de l'intime, dans un présent et un aller et retour de soi. Fait rare dans les essais cinématographiques tournés en prison, il est une œuvre esthétique à part entière, puissante et discrète, combinant de façon très savante les mots parlés et les mots écrits, les sons musicaux et les sons directs, le travail graphique des personnes et leur pensée, sans que ces femmes ne soient jamais contraintes d'être cachées ou voilées : elles sont présentes sans avoir besoin d'être regardées !

Et toujours :

« 5 caméras brisées » d'Emad Burnat et Guy Davidi



Prix de la réalisation documentaire au Festival de Sundance 2012, USA - Prix du meilleur documentaire au Jérusalem Film Festival 2012. Lorsque Emad Burnat, Palestinien de Cisjordanie, s'est vu offrir une caméra pour la naissance de Gibril, son quatrième fils, en 2005, il n'imaginait pas qu'il réaliserait un jour un long métrage. Il faut dire que c'est ce jour-là que les bulldozers israéliens sont entrés dans le village de Bil'in où ils se sont mis à abattre les arbres (des oliviers pour la plupart) pour construire le « mur de séparation » expropriant les 1 700 habitants de son village de leurs terres pour étendre et « protéger » la colonie juive de Modi'in Illit, prévue pour loger 150 000 colons d'ici 2020.

LES EMISSIONS SUR RADIO LIBERTAIRE 89.4 FM

Chaque mois, une section de la Ligue des Droits de l'Homme est invitée à construire une émission de deux heures, diffusée le vendredi dans le cadre de "l'invité du vendredi" de 19h à 21h.



Le choix de Dominique:

« **No** », de Pablo Larrain,



Le réalisateur, chilien, mêle fiction et images d'archives pour raconter l'histoire vraie de la campagne référendaire qui proposait de dire oui ou non à la prorogation du pouvoir de Pinochet, et où le non l'a emporté, faisant tomber le dictateur ; et cela parce qu'un jeune publicitaire accepte de faire la campagne pour le non et convainc peu à peu les opposants que le thème « *Pinochet, c'est le Mal* » ne les fera pas gagner. Et c'est à coups d'arcs en ciel et de gens qui dansent, de spots aux airs de pubs pour Fanta ou Ricoré qu'il lance une campagne sur l'espoir et l'avenir... et que l'opposition gagne!!

Le 15 mars, on expulse ?

Comme chaque année, le 15 mars signifie la fin de la trêve des expulsions. Cette trêve vient d'être prolongée jusqu'au 31 mars, mais la manifestation a bien lieu le 16 mars

La LDH appelle à participer à cette manifestation :

samedi 16 mars, à 15 heures,
Place de la République,
à proximité de la rue du Temple.

Appel des Amis de la Commune:

Lundi 18 mars 2013 de 18h à 20h

MANIFESTATION
pour la réhabilitation
de la commune et des communards
de l'Assemblée nationale au Sénat

Départ de la manifestation boulevard Saint-Germain (face au 233) à 18h

Prochaine réunion de section:
jeudi 18 avril 2013

Préparation du congrès

à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux, 75013
Métro Maison Blanche
accueil à partir de 19h30